



## Portrait de la plateforme stratégique Terre nouvelle (PTNER)

Ce qui est attendu de la plateforme stratégique Terre nouvelle		
<b>MISSION</b>	Mission	<p>La PTNER assume la coordination stratégique de la CER en matière de mission, d'entraide et de transition écologique et sociale</p> <p>La PTNER a le mandat d'aider les Eglises à développer une vision Terre Nouvelle (TN) commune, en y associant la dimension de la Transition écologique et sociale (TES).</p> <p>"Terre Nouvelle" désigne la vision que les Eglises de la CER souhaitent développer dans leurs liens avec l'EPER et DM (ci-dessous : les Œuvres). En particulier, ce lien est caractérisé par : les flux financiers, l'activité des animateurs Terre Nouvelle (ATN), les campagnes de communication, l'engagement des paroisses, la gestion des donateurs et le recoupement de certaines activités.</p> <p>La « Transition écologique et sociale » désigne l'ensemble des actions entreprises et à entreprendre pour développer, au sein de la CER, un lien renouvelé entre l'humain et la création, en collaboration avec les différents organismes partenaires. TN et TES poursuivent en cela les mêmes buts.</p>
	Responsabilités principales	<p>a) Dans la phase de mise en place, la PTNER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formule une vision TN/TES de la CER</li> <li>- Détermine les objectifs et établit les grandes lignes stratégiques qui permettent de réaliser cette vision</li> </ul> <p>b) Dans la phase de fonctionnement courant, la PTNER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapte la vision TN/TES, les objectifs et les lignes stratégiques de la CER en tenant compte des expériences acquises et d'éventuels changements des conditions de travail des Œuvres.</li> <li>- Intègre les informations et propositions provenant des Eglises romandes ainsi que les décisions de l'EERS.</li> <li>- Veille à la régularité des flux financiers entre les Eglises, les Œuvres et autres organismes partenaires.</li> <li>- Prend les mesures pour que les ATN favorisent des synergies entre les Eglises cantonales, sous réserve des compétences des Eglises cantonales, mandantes des ATN.</li> <li>- Rédige un rapport annuel à l'intention du conseil exécutif de la CER qui l'intègre dans son rapport d'activité.</li> <li>- Analyse le lien actuel entre les Eglises et DM, en particulier le rôle du Synode missionnaire. Le ou la présidente-e de la PTNER est membre <i>ex officio</i> du conseil de DM. Il/elle favorise ainsi le lien avec l'œuvre.</li> </ul>
	Objectifs	<p>La PTNER, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, propose à l'AG de la CER les objectifs et la stratégie qui permettent de réaliser la vision TN/TES, sous réserve des compétences de l'EERS, mandante de l'EPER et du Synode missionnaire, constituant l'AG de DM.</p> <p>Cas échéant, la PTNER, par les organes de la CER, propose aux Eglises de Suisse romande des prises de position à faire valoir au Synode de l'EERS. La PTNER fait valoir les objectifs de la CER auprès des Œuvres et des organismes partenaires et établit, le cas échéant, les partenariats qui permettent de les atteindre.</p> <p>Elle vérifie dans quelle mesure les actions des Œuvres et organismes partenaires que les Eglises romandes soutiennent correspondent aux objectifs de la CER.</p>

		La compétence opérationnelle et la gestion des activités TN/TES sur le terrain reste de la responsabilité de chaque Eglise.
	Publics-cibles	Le conseil exécutif de la CER Les conseils synodaux des Eglises membres

<b>Ce dont dispose la plateforme de stratégie générale</b>		
<b>RESSOURCES</b>	Compétences	La PTNER n'a pas de compétences décisionnelles.
	Ressources en personnes	La PTNER est composée des membres des exécutifs des Eglises membres exerçant en principe une responsabilité particulière en matière de mission et d'entraide au sein de leur Eglise. En fonction de l'ordre du jour, un membre du Conseil exécutif de la CER peut être invité. La disponibilité du secrétariat CER est limitée pour les convocations et la réservation de salles.
	Ressources financières	Les frais éventuels liés à des projets particuliers de la PTNER sont portés au budget de la CER. Les salaires des personnes déléguées par les Eglises membres pour participer à une plateforme sont couverts par les Eglises membres.
	Ressources en locaux	Salles de séances mises à disposition par les Eglises membres.
	Organisation et liens	La PTNER définit son mode de fonctionnement. Elle désigne en son sein une personne pour présider la plate-forme. Cette personne est en charge de la coordination et du lien avec le conseil exécutif. La PTNER veille à informer régulièrement le Conseil exécutif de l'avancement de ses discussions. La PTNER fait remonter les propositions stratégiques à l'AG de la CER par l'intermédiaire du conseil exécutif. La PTNER se réunit au moins quatre fois par année. Des rencontres régulières ont lieu avec les directions des Œuvres et organismes partenaires et – selon les besoins - avec les ATN.
	Capacités, savoir-faire et talents collectifs	Bonne connaissance des enjeux TN/TES au sein de l'Eglise, tant dans les liens avec les Œuvres que dans ses aspects financiers et de communication. Volonté de collaborer et de partager des idées ; Capacité de faire preuve d'ouverture d'esprit et de créativité ;
	Problématiques et obstacles / besoins	Concrétisation des discussions, difficulté de consacrer du temps au sein des Eglises et de se coordonner pour faire aboutir des projets.

Adopté en AGCER le 1 juin 2024  
Le président : Jean-Baptiste Lipp

